

SEANCE DU 28 JUIN 2010

L'an deux mille dix et le vingt huit juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Chastel-Nouvel, s'est réuni dans la salle de la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BERGONHE Maurice Maire.

Présents : BERGONHE Maurice Maire - BRUNEL Didier, CALMELS Florence, DELRIEU Chantal Adjoints - ALLE Jean-Louis, BARDOU Jean-Denis, BARNIER Gisèle, BLANC Gilbert, DELOR Jean-Luc, DURAND Stéphanie, GERVAIS Michel, LOPES David, SARTRE Brigitte, TROCELLIER Eric Conseillers Municipaux.

Par Procuration : PRUNET Arnaud à BERGONHE Maurice

Madame DELRIEU Chantal est élue secrétaire de séance

1 - Délibération vente d'un morceau du domaine public (rue de l'église)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'acquisition d'un morceau du domaine public d'une contenance de 75 m² "rue de l'église" par Madame FABRE GONNET Jeannine ceci afin d'effectuer des travaux pour l'amélioration du bâtiment.

Monsieur le Maire précise également que cette partie de terrain n'aura pas pour effet de porter atteinte aux fonctions d'une desserte de circulation assurée par la voie article L 141-3 du code de la voirie routière.

De plus Monsieur le Maire demande le déclassement du terrain objet de la cession.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte cette vente au prix de 40 € le m² et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier. Voté à l'unanimité.

2 - Délibération cession gratuite de terrain sur une largeur de 1 mètre des deux côtés de la voie "Chemin des Eglantiers"

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de prévoir l'élargissement du "Chemin des Eglantiers" en vue d'installation de futures constructions de maisons d'habitations.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de demander une cession gratuite de terrain sur une largeur d'un mètre des deux côtés de la voie sur toute la longueur du "Chemin des Eglantiers" Voté à l'unanimité.

3 - Délibération rachat concession de cimetière

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Monsieur et Madame CLADEL Jean ayant acheté une concession au cimetière souhaite la rétrocéder à la Mairie pour convenance personnelle.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte la rétrocession au tarif en vigueur de l'époque (1 200 francs = 182 € 94) et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents concernant ce dossier. Voté à l'unanimité.

4 - Délibération plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics

Monsieur le Maire :

Expose que la loi n° 2005 - 102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, notamment son article 45, impose aux communes l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics,

Indique que l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics étant à l'initiative de la commune, la prescription de son élaboration doit faire l'objet d'un débat et d'une délibération du conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De prescrire l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics sur le territoire de la commune
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.
- De solliciter l'assistance des services de la direction départementale des territoires au titre de l'assistance technique pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) pour conduire la démarche d'élaboration du plan
- De nommer Monsieur Maurice BERGONHE, Madame Chantal DELRIEU, conseillers municipaux, pour assurer le suivi de l'étude pour compte de la commune. Voté à l'unanimité.

5 - Délibération pour l'intervention de la réparation de la conduite d'eau

Monsieur le Maire indique que suite aux dommages causés sur le réseau AEP par l'entreprise SCOPELEC, la remise en état ayant été effectuée par les employés communaux les frais seront facturés à la dite entreprise.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide les montants suivants :

- 2 heures x 2 employés = 4 heures x 35 € de l'heure = 140 €
- 1 heure de trac to pelle = 60 €
- 2 colliers Gibaud de fourniture à 122 € 33 l'un = 244 € 66

Voté à l'unanimité.

6 - Vote de crédits supplémentaires

Monsieur BERGONHE Maurice, le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2010, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et / ou procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Num / Chap. Glob.	Libellé	Recettes	Dépenses
020-00	Dépenses Imprévues		58,50
024-00	Prod. des Cessions	58,50	

Monsieur BEEGONHE Maurice, le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus. Voté à l'unanimité.

7 - Servitude de passage sur terrain privée pour réseau eau usées

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer une servitude de passage du réseau eaux usées sur la parcelle section As n° 32 appartenant à Monsieur BESSIERES Stéphane et Mademoiselle CLEMENT Anne-Laure ceci afin de pouvoir effectuer l'entretien des canalisations.

Cette servitude sera sur toute la longueur de la parcelle (comprise entre la route du causse et la limite de la parcelle section AS n° 347.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents concernant ce dossier. Voté à l'unanimité.

8 - Demande de Subvention : travaux divers sur voirie communale

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention au Conseil Général de la Lozère (PEVC) pour le financement de travaux divers sur voirie communale pour un montant de 50 000,00 € T.T.C..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande une subvention au Conseil Général et vote le plan de financement suivant :

Montant de l'opération	:	50 000,00 € T.T.C.
Subvention Conseil Général	:	25 000,00 €
Participation Communale	:	25 000,00 €

9 - Amendes de police

Le Conseil Municipal accepte le devis pour un montant de 3 104, 58 € T.T.C, concernant les travaux de peintures au sol et achat de panneaux

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.